

La circulation limitée à 30 km/h dans presque tout Paris dès fin août

La promesse de campagne de la maire de Paris, Anne Hidalgo, entrera en vigueur le 30 août.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



Le boulevard Beaumarchais, le 12 mai 2020 à Paris. Ludovic MARIN / AFP

Vitesse limitée à 30 km/h dès fin août dans la capitale, sauf rares exceptions: David Belliard, adjoint EELV de la maire PS de Paris Anne Hidalgo, a annoncé jeudi à l'AFP une nouvelle décision forte pour «diminuer la place de la voiture» dans la Ville Lumière.

Après les coronapistes nées du premier confinement, en même temps que la réforme du stationnement - dont les mesures entreront progressivement en vigueur d'ici début 2022 - et avant la zone à trafic limité (ZTL) du centre historique annoncée pour le premier semestre 2022, l'adjoint à la transformation de l'espace public accélère avec une nouvelle mesure qui pourrait susciter l'ire des automobilistes.

Même si la capitale compte déjà 60% de zones limitées à 30 km/h, et que la vitesse moyenne de circulation y est de 16 km/h, selon l'adjoint. «Entre 6h du matin et 20h, rouler à 30 à l'heure, c'est un rêve», ironise d'ailleurs l'opposant LR Aurélien Véron. Mais la généralisation est «une grande victoire culturelle» pour les écologistes qui «plaident depuis des décennies pour une

baisse de la vitesse en ville», estime l'ancien candidat des Verts à la mairie, rappelant qu'il s'agissait d'un engagement de campagne repris par Anne Hidalgo lors de sa réélection en 2020. *«Je réalise noir sur blanc ce qu'il y a d'écrit sur l'accord de mandature.»*

Le boulevard périphérique, que la Ville voudrait faire passer à 50 km/h, restera limité à 70 km/h. Les boulevards de ceinture dits *«des maréchaux»*, deux portions des quais de Seine, certaines voies des bois de Boulogne et Vincennes, quelques grands axes de l'ouest parisien (Champs-Élysées, Foch, Grande Armée, rue Royale), du XI^e (est) et du XIV^e (sud) resteront limités à 50 km/h. Même si l'équipe de David Belliard espère *«rouvrir les discussions»* ultérieurement avec la préfecture, qui a donné son accord.

L'été, une période «plus facile»

La mesure entrera en vigueur le 30 août, le temps pour la mairie de déployer les panneaux aux portes de la capitale pendant l'été, synonyme de tolérance. La période a été choisie à dessein, *«l'acculturation»* étant *«plus facile pendant l'été»* quand une partie des Parisiens sont en vacances et le trafic moins dense.

Selon une consultation menée fin 2020 par la Ville, *«59% des Parisiens sont favorables à la réduction de la vitesse à 30km/h dans les rues de la capitale à la condition que certains axes restent à 50 km/h»*. Les Franciliens favorables sont en revanche minoritaires (36%). Selon la même source, les bénéfices avancés sont la sécurité routière devant les nuisances sonores. *«Le risque de décès est 9 fois moins important à 30 km/h qu'à 50 km/h et les blessures sont beaucoup plus légères»*, argumente la Ville dans une synthèse motivant sa décision.

Une ville «moins bruyante»

David Belliard assume: *«L'enjeu, c'est de diminuer la place de la voiture, ce qui passe par la baisse de la vitesse»*, dit-il en mettant en avant la volonté de *«sécuriser»* les rues de la capitale *«pour les plus vulnérables: les piétons, les cyclistes, les enfants et les seniors»*. Cette mesure vise aussi à aller vers une *«ville moins bruyante»*, souligne David Belliard. *«On baisse les nuisances sonores, on fluidifie le trafic en diminuant les effets d'accélération et de décélération»*, a encore dit l'adjoint, selon lequel une réduction de 20 km/h de la vitesse permet de diviser par deux le bruit (-3 décibels) dans les rues de Paris. La diminution de la vitesse permettra aussi de diminuer la largeur des chaussées, et donc *«d'améliorer la qualité de vie sur l'espace public»*, estime la Ville.

Une «annonce brutale»

L'opposition de droite a déploré une *«annonce brutale»*: *«On l'avait vu venir, mais pas aussi vite et on pensait qu'il y aurait un vrai débat»*, a regretté Aurélien Véron, informé par l'AFP en plein conseil municipal. *«On se demande vraiment à quoi sert le Conseil de Paris»*, peste-t-il.

Alors que la réforme du stationnement, qui prévoit de rendre payant dès début 2022 le stationnement pour les deux-roues motorisés thermiques, a été entérinée mardi, l'élus LR dénonce une «*accumulation de mesures qui vise à supprimer la place de la voiture*» dans la capitale. «*Passer à 30, ça va vraiment être un corbillard*», regrette-t-il encore, disant craindre pour les interventions des secours.

À VOIR AUSSI - Manifestation des VTC contre le projet d'interdire leur circulation dans le centre de Paris